

PLAN CANICULE 2022

Personnes vulnérables, pensez à vous inscrire !

Un dispositif de veille et d'alerte est instauré dans chaque commune.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lauris afin d'être inscrit dans **le registre des personnes vulnérables**.

En prévision de périodes particulièrement difficiles (fortes intempéries, fortes chaleurs, épidémies, ...), un registre est tenu par le CCAS afin de localiser au mieux les personnes les plus vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement pour permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès de ces personnes (loi du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et handicapées).

Qui peut être inscrit ?

Les personnes vivant à leur domicile à Lauris :

- **Âgées de 65 ans ou plus,**
- **Âgées de 60 ans ou plus inapte au travail,**
- **En situation de handicap.**

Conditions d'inscription

L'inscription est gratuite, volontaire et peut s'effectuer tout au long de l'année.

Comment ?

L'intéressé(e) peut demander son inscription en se rendant au CCAS de la mairie pour remplir le formulaire de demande d'inscription. Cette inscription peut aussi être demandée par le représentant légal ou un tiers (ami, proche, médecin, services d'aide à domicile...) avec l'accord de l'intéressé(e) en utilisant le formulaire d'inscription à la demande d'un tiers.

Votre demande peut être adressée au CCAS de Lauris :

- **par téléphone : 04 90 08 20 01**
- **par fax : 04 90 08 41 12**
- **par voie postale : BP20 – 84360 LAURIS**
- **par mail : ccaslauris@gmail.com**
- **ou la déposer directement dans nos locaux de la Mairie de 8 heures à 12 heures du lundi au vendredi.**

Les données recueillies ont pour seul objet le plan d'alerte et d'urgence départemental. Elles sont destinées à l'usage exclusif du CCAS et du Préfet à sa demande. La loi du 6 Août 2004, modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, vous accorde un droit d'accès d'opposition et de rectification des données à caractère personnel.

Toute personne inscrite peut accéder à tout moment à son dossier personnel et doit informer le service de tout changement de situation.

Elle peut demander sa radiation à tout moment en complétant le formulaire de demande de radiation en mairie au CCAS ou en appelant le 04 90 08 20 01.